



MUNICIPALITÉ DE
TRÉCESSON

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro 2024-316

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 novembre 2024, le règlement numéro 2024-316 ayant pour titre « Régie interne des séances du conseil de la municipalité de Trécesson » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise à établir les règles entourant le déroulement des séances du conseil municipal

Ce règlement abroge tous règlements antérieurs relatifs au déroulement des séances du conseil municipal.-

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 15^e jour du mois de novembre de l'année deux mille vingt-quatre.

Mario Morin
Directeur général et greffier-trésorier adjoint